

Projet associatif

**de la Fédération de Maine et Loire
de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique**

Validé en Conseil D'administration du 30 août 2021

Et approuvé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Fédération du 02 octobre 2021.

TABLE DES MATIÈRES

PREAMBULE.....	4
1. PRESENTATION DE LA FEDERATION DE PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE EN MAINE-ET-LOIRE.....	5
1.1. Qui sommes-nous ?.....	5
1.2. Fonctionnement interne de la Fédération.....	5
1.3. Notre réseau partenarial.....	6
1.4. Moyens techniques.....	7
1.5. Moyens Financiers.....	7
2. FINALITÉ, ORIENTATIONS, MISSIONS ET ACTIONS.....	9
2.1. ORIENTATION 1 : Développer la pêche de loisir.....	9
2.2. ORIENTATION 2 : Protéger le milieu et sensibiliser aux enjeux de la protection du milieu .10	
LES MISSIONS :	10
LES ACTIONS :	10
2.3. ORIENTATION 3 : Soutenir les AAPPMA et remobiliser le réseau.....	11
LES MISSIONS :	11
LES ACTIONS :	11
2.4. ORIENTATION 4 : Ouvrir la pêche à la jeunesse.....	12
LES MISSIONS :	12
LES ACTIONS :	12
2.5. ORIENTATION 5 : Défendre la pêche et la protection du milieu.....	12
LES MISSIONS.....	12
LES ACTIONS.....	12
3. ANNEXES (STATUTS, RÈGLEMENT INTÉRIEUR, ORGANIGRAMME...) (sur demande).....	14

PREAMBULE

Face à l'érosion de nos effectifs adhérents-pêcheurs depuis plusieurs années, et suite aux changements fréquents survenus depuis 2016 en termes d'organisation de ses activités, de ses services et de son équipe professionnelle et élue, le Conseil d'Administration a décidé d'engager fin 2020 l'élaboration du projet associatif et stratégique de notre structure.

Le présent document, ainsi que le règlement intérieur mis à jour en 2021, formalisent le fruit de ce travail réalisé conjointement entre les membres du CA et l'équipe salariée.

Élaboré tout à fait indépendamment des élections de renouvellement de mandat prévues en 2022, l'idée est de projeter la Fédération vers l'avenir et de définir le cap qui sera suivi ces 3 prochaines années, tout en restant conforme à nos missions statutaires, quel que soit l'équipe dirigeante.

L'élaboration et l'utilisation d'un projet associatif clairement défini constituent en effet un outil indispensable dans le développement d'une structure comme la nôtre.

À travers l'élaboration de documents structurants (projet associatif et règlement intérieur), complémentaires de nos statuts, la volonté du CA est d'explicitier nos choix en termes d'orientations et d'actions en interne et en externe, remobiliser notre réseau, retrouver une stabilité en terme de gouvernance, structurer l'organisation interne de la Fédération en clarifiant l'articulation entre ses différentes instances statutaires.

Soumis à la validation officielle de notre Assemblée Générale, ce document de projet associatif se veut collectif et évolutif, et sera évalué et actualisé en cas de besoin. Le conseil d'administration valide les évolutions du document en cours d'année, avant nouvelle validation en AG le cas échéant.

1. PRESENTATION DE LA FEDERATION DE PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE EN MAINE-ET-LOIRE

1.1. Qui sommes-nous ?

La Fédération de Maine-et-Loire de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique est chargée, de part la loi, de missions d'intérêt général, a le caractère d'établissement d'utilité publique, agréée au titre de la protection de l'environnement et habilitée à siéger dans les instances locales consultatives.

Association de type loi 1901, elle regroupe obligatoirement toutes les associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA) du département et l'association départementale agréée des pêcheurs amateurs aux engins et aux filets (ADAPAEF).

La Fédération est gérée par un Conseil d'Administration, composé d'élus des AAPPMA du département.

En quelques chiffres, la Fédération de Maine-et-Loire de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique c'est, en 2020 :

- 35 215 adhérents (2^{ème} Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du territoire national) ;
- 38 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ;
- 1 Association Départementale Agréée de Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets ;
- Un territoire d'intervention qui s'étend sur 2 500 km de rivières et 500 hectares de plans d'eau dans département de Maine-et-Loire.

1.2. Fonctionnement interne de la Fédération

Le fonctionnement de la Fédération est fixé par ses statuts, et plus amplement détaillé dans notre règlement intérieur validé par l'Assemblée Générale.

Trois instances contribuent au bon fonctionnement de la Fédération :

- le CONSEIL D'ADMINISTRATION constitué de 16 membres élus par l'Assemblée Générale. C'est l'organe politique de décision chargé de diriger la mise en œuvre du projet fédéral validé par les adhérents en Assemblée Générale. Le CA n'intervient ni sur l'opérationnel ni sur la gestion des projets.
- le BUREAU constitué à minima d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Trésorier et d'un Secrétaire. Ils sont élus par les membres du Conseil d'Administration et choisis en son sein. Le Bureau est un organe opérationnel chargé de piloter la mise en œuvre opérationnelle du projet fédéral.

- les COMMISSIONS THÉMATIQUES composées d'administrateurs-trices, de salarié-e-s, d'adhérent-e-s et d'experts. En charge de travailler sur des thématiques spécifiques dans le cadre des activités et missions de la Fédération, elles sont force de propositions et gèrent des actions, mais n'ont pas le pouvoir de décision.

La Fédération s'appuie également sur une équipe de 11 salariés (en avril 2021) répartis au sein de 4 pôles coordonnés par une directrice :

- Un service Administratif composé d'une secrétaire-comptable (1 ETP) ;
- Un service Technique composé d'un chargé d'études, d'un technicien piscicole, d'un géomaticien/chargé de mission PDPG et d'un agent d'entretien (3,1 ETP) ;
- Un service Développement composé d'un coordinateur du service, d'un chargé de Développement « Tourisme et Animation », d'un chargé de Développement « Communication » et d'une animatrice Éducation à l'Environnement ;
- Un service Police de la Pêche composé d'un chargé de Développement « Garderie fédérale » (1 ETP) ;

La Fédération et son personnel ont développé bon nombre de compétences lui permettant d'être à même de remplir ses missions et de répondre aux objectifs que notre structure s'est fixée.

Processus décisionnel/ Modalités de gouvernance dans la conduite des projets au sein de la Fédération

Information →						
Qui ?	Diagnostic	Formalisation	Décision	Exécution	Contrôle	Évaluation
Conseil d'Administration			✓		✓	✓
Bureau		✓			✓	✓
Commissions thématique/Groupes de travail	✓	✓		✓		✓
Équipe salariée	✓	✓		✓		✓
AAPPMA/ADAPAEF	✓				✓(AG)	✓

1.3. Notre réseau partenarial

Dans le cadre de ses missions, la Fédération de Maine-et-Loire de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique a développé de nombreux partenariats stratégiques, divers et variés, autour d'objectifs communs et d'une convergence des intérêts.

Nous sommes ainsi amenés régulièrement à collaborer avec (liste non-exhaustive) :

- Tout naturellement ses AAPPMA, auxquelles elle apporte un soutien technique et financier pour leurs différentes activités, et par l'intermédiaire desquelles sont notamment organisés

des Ateliers Pêche Nature (écoles de pêche), des actions d'entretiens et d'aménagements des milieux aquatiques, d'aménagements des accès aux berges des cours d'eau

- le Conseil Départemental de Maine-et-Loire (avis techniques et accompagnement dans le cadre de travaux de restauration des milieux aquatiques, d'aménagements de cales de mise à l'eau, Groupe Technique Eaux Superficielles, partenaire historique dans le cadre du plan département des Espaces Naturels Sensibles...);
- Anjou Tourisme et le réseau des offices de tourisme de Maine-et-Loire pour la promotion de notre loisir et de l'Anjou ;
- Étude des Équilibres Naturels (EDEN), bureau d'études environnementales constitué de l'association entre la Fédération Départementale des Chasseurs de Maine-et-Loire et la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Maine-et-Loire
- ENEDIS (convention pour la pose de panneaux d'information sur les risques liés aux lignes à haute-tension),
- les structures porteuses de Contrats Territoriaux Eau et Schémas d'Aménagements et de gestion des Eaux (Syndicats de rivière, Établissements Public...) en termes de conseils, d'avis et d'appui techniques, de portage de projets en maîtrise d'œuvre, techniques ou encore de soutien financier, etc. ;
- les collectives territoriales, mairies, etc., dans le cadre de conventions pour la session de droit de pêche et la gestion de plans d'eau ;
- le GRAINE Pays de la Loire (réseau régional d'éducation à l'environnement et à la citoyenneté vers un développement durable) dont nous sommes adhérents ;
- le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels (dont nous sommes adhérents) et Voies Navigables de France (dans le cadre du Contrat pour la Loire et ses Annexes entre autre) ;
- le Parc Naturel Régional (participation à différents groupes de travail sur les thèmes de l'eau, la biodiversité, le tourisme et l'éducation à l'environnement...);
- la Direction Départementale des Territoires et l'Office Français de la Biodiversité
- l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (en tant que membre du comité de bassin, etc.) ;
- ...

1.4. Moyens techniques

La Fédération dispose d'un siège social à Brissac-Quincé, où sont situés les bureaux de l'équipe salariée.

En face du siège social, se trouvent également les locaux de Maison Pêche Nature (MPN), outil pédagogique de la Fédération en matière d'éducation à l'environnement et de promotion du loisir pêche. Les équipements de la MPN permettent l'accueil de scolaires, centres de loisir et séjours Point Accueil Jeune.

La Fédération dispose d'un site internet, d'une page Facebook et Instagram.

1.5. Moyens Financiers

Pour mener à bien ses actions, la Fédération s'appuie sur la cotisation de ses adhérents, des subventions de fonctionnement et sur projet, et des recettes propres. Les principaux partenaires

qui soutiennent la Fédération sont :

- L'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Le Conseil Régional Pays de la Loire
- Le Département de Maine-et-Loire et Anjou Tourisme
- La Fédération Nationale de Pêche en France
- L'Entente Halieutique du Grand Ouest
- L'Association Régionale des Fédérations de Pêche de Pays de Loire

2. FINALITÉ, ORIENTATIONS, MISSIONS ET ACTIONS

La raison d'être de la Fédération, la vision à long terme partagée des administrateurs et des salariés de la Fédération Départementale de Pêche de Loisir et de Protection du Milieu Aquatique est de :

Permettre au plus grand nombre d'accéder à la pêche de loisir dans un milieu préservé, de qualité et poissonneux.

La Fédération est chargée de par la loi de toute mission d'intérêt général en rapport avec son objet social. De par ses statuts, elle se doit de remplir diverses missions se déclinant selon deux axes principaux :

- gérer et protéger les milieux aquatiques et les ressources piscicoles, ainsi que mettre en valeur et surveiller le domaine piscicole départemental,
- assurer le développement durable de la pêche amateur, la mise en œuvre d'actions de promotion du loisir-pêche et la mise en valeur du patrimoine halieutique local.

Lors de l'élaboration de son projet associatif, la Fédération a défini 5 grandes orientations au sein desquelles elle s'est fixée différentes missions déclinées en actions à mettre en œuvre dans les 3 années à venir. Une fois validées en Assemblée Générale, un plan d'action opérationnel à 3 ans est défini conjointement par le Conseil d'Administration et équipe salariée (objectifs des actions mesurables et atteignables, mise en œuvre, pilotage de l'action et échéance).

2.1. ORIENTATION 1 : Développer la pêche de loisir

- **Développer les parcours de pêche et en faciliter l'accès - Les actions**
 - Faire un état des lieux des baux de pêche
 - Maintenir l'accessibilité au loisir pêche :
 - Accès à la rivière : cheminement, parking...
 - Linéaire de pêche praticable
 - Développer des parcours répondant aux besoins des pêcheurs :
 - Intégrer la labellisation nationale sur certains sites
 - Proposer des parcours diversifiés
 - ✓ Découverte – Famille
 - ✓ Circuits passion spécifiques à des techniques de pêche ou à des poissons, pêche itinérante
 - Point de vigilance : développer ET entretenir
 - Élaborer et mettre en place le Schéma départemental du développement du loisir pêche (SDDLPP)
 - Réaliser un diagnostic avec les AAPPMA de l'état des lieux de leur territoire
 - Définir des orientations par rapport au maintien ou au développement
 - Rencontrer les gestionnaires/propriétaires de linéaires de pêche, élus, salariés... pour mettre en place les actions

- Rencontrer et travailler avec les acteurs économiques locaux pour faire valoir les spécificités de la pêche dans une logique de partage des espaces.
 - Usagers des cours d'eau
 - Professionnels du tourisme
 - Gestionnaires des voies vertes
- Communiquer sur les parcours existants : cartes interactives, accès rivières...
- **Répondre à la demande des pêcheurs d'avoir des eaux poissonneuses - Les actions**
 - Agir pour avoir une réglementation adaptée tenant compte du cycle naturel des poissons : dates d'ouverture, périodes de pêche...
 - Encadrer les actions d'empoisonnement adaptées au milieu et aux espèces présentes
- **Permettre la pratique à tous à des prix modérés - Les actions**
 - Engager une réflexion sur un prix de la carte adapté au produit pêche proposé. Que le prix tienne compte de l'offre
 - Proposer les nouvelles tarifications à la FNPF

2.2. ORIENTATION 2 : Protéger le milieu et sensibiliser aux enjeux de la protection du milieu

LES MISSIONS :

- **Entretenir les milieux aquatiques**
- **Favoriser la reproduction naturelle**
- **Préserver la ressource piscicole**
- **Préserver la quantité et la qualité de l'eau**
- **Lutter contre les pollutions et améliorer la qualité des eaux**
- **Protéger les zones humides**

LES ACTIONS :

- Améliorer le relationnel et la présence auprès de tous les acteurs de l'eau : SAGE, SDAGE, Comité de l'eau et les AAPPMA....
 - Réaffirmer le rôle de protecteur du milieu aquatique l'environnement au delà de l'usage pêche
 - Se présenter différemment : pêche ET protection du milieu aquatique
 - Se positionner en tant que protecteur de l'environnement et pas uniquement pêcheur.
 - Porter un discours de protection du milieu
 - Rappeler la compétence « protection du milieu » aux partenaires
- Informer et former les administrateurs des AAPPMA et de la Fédération Départementale
 - Connaître les compétences et politiques des partenaires
 - Connaître les dossiers en cours au sein de la Fédération. Parler tous d'une même voix
 - Organiser davantage d'échanges entre les administrateurs et les salariés.
 - Organiser des temps de mutualisation sur l'avancée des dossiers

- Préparer les interventions extérieures des administrateurs et des salariés
- Écrire et mettre en place du Plan Départemental pour la Protection du Milieu Aquatique et la Gestion de la Ressource Piscicole (PDPG)
 - Réaliser le propre diagnostic de la Fédération concernant l'état du milieu
 - Définir des actions à moyen terme, les planifier, les réaliser
 - Structurer et développer l'expertise technique sur les milieux, les peuplements... et la valoriser pour être sollicité
- Défendre l'intérêt des milieux : réagir sur des cas de pollutions, sur des aménagements et le quantitatif.
- Sensibiliser à la protection du milieu par l'intermédiaire des gardes pêche.

2.3. ORIENTATION 3 : Soutenir les AAPPMA et remobiliser le réseau

LES MISSIONS :

- **Appuyer les AAPPMA dans la gestion de leurs activités**
- **Répondre à leurs attentes**
- **Promouvoir et soutenir les écoles de pêche**
- **Défendre les droits des pêcheurs**
- **Remobiliser le réseau**

LES ACTIONS :

- Se rapprocher des associations locales. Rétablir le lien et l'accessibilité entre la Fédération Départementale et les AAPPMA
 - Accompagner physiquement dans les domaines de l'administratif, la comptabilité, la gestion...
 - Se déplacer sur place
 - Relancer les réunions de secteur : administrateur référent appuyé du salarié
 - Redéfinir le découpage des secteurs
 - Redéfinir la fonction des administrateurs référents
- Rédiger un livret d'accueil de l'administrateur référent
 - Présenter le projet associatif fédéral
 - Clarifier les attentes vis à vis des personnes, les règles de fonctionnement, les droits et devoirs, les engagements...
 - Partager le message la Pêche de loisirs et de protection du milieu aquatique à tenir dans les discours en interne et en externe
- Organiser des réunions d'information à la Fédération Départementale sur l'organisation fédérale à destination des nouveaux administrateurs d'AAPPMA
- Se déplacer sur les secteurs
- Former les administrateurs à la gestion associative
- Inciter les administrateurs locaux à s'investir dans les instances de la Fédération Départementale
- Organiser des réunions d'instances dynamiques

2.4. ORIENTATION 4 : Ouvrir la pêche à la jeunesse

LES MISSIONS :

- **Former les jeunes**
- **Développer l'éducation à la pêche et à la préservation de l'environnement**

LES ACTIONS :

- Promouvoir, soutenir, consolider les ateliers pêche nature
 - Concevoir un cadre général des actions, adaptable aux spécificités locales
 - Soutenir l'encadrement : mutualisation entre AAPPMA, formation des bénévoles
 - Soutenir la réalisation des animations : apport de moyens humains de la Fédération Départementale
 - Maintenir les dotations : matériel, documents...
 - Concevoir les supports pédagogiques
- Maintenir et développer les actions d'animation grand public
- Réaliser des supports numériques : tutoriels sur les nœuds, le montage des lignes,...
- Mettre en place le projet éducatif de la Fédération Départementale et des AAPPMA
 - Définir les objectifs
 - Programmer les actions
- Développer les partenariats
 - Avec les fédérations de chasse, les CPIE, la LPO, les CEN...
- Développer et renouveler les activités sur le site de la Fédération Départementale
 - Accueil de loisir
 - Grand public
 - Ecoles

2.5. ORIENTATION 5 : Défendre la pêche et la protection du milieu

LES MISSIONS :

- **Développer le réseau**
- **Se faire connaître et reconnaître comme acteur principal dans la gestion des cours d'eau**
- **Renforcer le poids de la pêche et de la protection du milieu auprès des institutions**

LES ACTIONS

- Retrouver du relationnel avec les institutions (État, Agences, Préfecture) et les partenaires (collectivités locales, AAPPMA, associations de protection)
- Définir une ligne conduite unique entre la Fédération Départementale et les AAPPMA
 - Définir une politique fédérale avec les AAPPMA. Faire valider le projet associatif de la Fédération Départementale à l'Assemblée Générale
 - Partager une vision commune.

- Parler d'une seule voix
- Structurer le positionnement et définir la fonction des administrateurs
- Se structurer à l'échelle du département
 - Organiser les réunions de secteur
 - Définir les représentations pour être présent sur tous les territoires du Maine et Loire
- Faire du lobbying auprès des acteurs locaux à l'instar des Fédérations de Chasse, de la LPO, des CPIE...
 - Faire de la représentation
 - Soigner les relations
 - Déminer
 - Présenter la Fédération Départementale aux représentants institutionnels
- Organiser une représentation au niveau national
 - Solliciter la création d'un lobbyiste au niveau national
- Formaliser le fonctionnement de l'Association Régionale :
 - porter la parole (mission prioritaire)
 - faire évoluer la réglementation
 - développer un mécénat régional
 - devenir l'interlocuteur incontournable du Conseil régional

3. ANNEXES (STATUTS, RÈGLEMENT INTÉRIEUR, ORGANIGRAMME...)

Tous ces documents sont disponibles sur demande auprès de la Fédération.